

DIMITRIS APOSTOLOPOULOS

LES MÉCANISMES D'UNE CONQUÊTE:
ADAPTATIONS POLITIQUES
ET STATUT ÉCONOMIQUE DES CONQUIS
DANS LE CADRE DE L'EMPIRE OTTOMAN

I

Je voudrais commencer par une explication aussi nécessaire qu'évidente: les organisateurs de ce colloque et le rapporteur lui-même ont pleine conscience du fait qu'un tel sujet, "les mécanismes d'une Conquête: adaptations politiques et statut économique des conquis dans le cadre de l'Empire ottoman", devrait constituer l'unique objet d'une, ou même de plusieurs rencontres internationales à participation pluridisciplinaire pour être cerné de façon satisfaisante. L'adoption de ce sujet parmi ceux de notre colloque qui a pour thème général: "Economies méditerranéennes... [du] XIIIe [au] XIXe siècles" et sa prise en charge par un seul rapporteur, ne signifient pas que nous en ignorions les difficultés ni que le rapporteur ait surestimé ses forces. Le présent rapport n'a qu'un seul but: donner un aperçu de la problématique de la Science Politique sur un phénomène politique aussi extrême, une Conquête. Que ce phénomène soit considéré comme une simple conséquence de la "logique des faits" due à l'évolution économique ou qu'on le considère comme un phénomène politique relativement autonome —qui d'ailleurs se trouva rapidement incorporé dans la dialectique des phénomènes économiques— on ne peut que reconnaître qu'il a changé le cadre politique dans lequel les économies méditerranéennes ont pu évoluer.

C'est de ce point de vue qu'une connaissance des mécanismes de la Conquête ottomane nous semble nécessaire.

II

1. "Connaître les mécanismes de la Conquête ottomane" — personne n'a rien contre. Mais comment approcher un tel sujet? Où aller chercher les documents, les sources qui nous permettraient de reconstituer ces mécanismes? Que signifie la deuxième partie du titre: "adaptations politiques et statut économique des conquis"? Allons-nous tenter de reconstituer les mécanismes de la Conquête ottomane grâce aux solutions d'adaptation données par les conquis? Le problème ne peut manquer de se poser. Autant en discuter tout de suite.

2. La "logique" de ce phénomène politique extrême qu'est la conquête nous indique, je crois, vers quelle direction il faut diriger nos recherches des sources.

Une conquête, vue sous l'angle de la Science Politique, n'est certainement pas l'annexion pure et simple de territoires après extermination naturelle des habitants qui les exploitaient et les défendaient. Ce n'est pas non plus le terme d'une série d'opérations militaires. Une conquête, c'est bien une annexion de territoires mais c'est aussi l'incorporation forcée d'un groupe humain ou de toute une société civile à un autre groupe humain, une autre société civile organisée en Etat. Quoi qu'il en soit les conquérants possèdent la domination — ou du moins telle est leur volonté. Il s'agit donc d'une tentative pour soumettre d'autres hommes par la force. Il est clair pourtant que les conquérants voudraient bien voir durer leur conquête et même la prolonger au-delà de l'état de force. Voilà pourquoi l'extermination naturelle d'une partie des populations conquises ne constitue qu'un épisode dans le processus de conquête au lieu d'en être l'aboutissement. Il y a usage de violence, menaces de violence, mais en fait l'essentiel du phénomène, c'est la soumission et l'incorporation des populations conquises. Une conquête — toujours pour la Science Politique — c'est un phénomène limite au sein duquel la violence et la tentative d'incorporation, qui sous-entend l'utilisation de mécanismes idéologiques, vont de pair.

Il en est de même pour le côté économique du phénomène à tous les stades de son évolution. Bien sûr la question qui devrait se poser préalablement, dans une suite de raisonnements de logique pure, serait: "quels sont les facteurs qui contribuent à la formation d'une volonté de conquête?". Cependant le côté économique de la question est mani-

festes: les territoires à conquérir sont des biens et les hommes qui les habitent sont économiquement exploitables. Plus leur incorporation sera réussie, plus ils rapporteront de bénéfices; les conquérants seront donc obligés de choisir, en cours de route, le statut économique qui amalgamera au mieux les intérêts des conquis et ceux des conquérants.

3. Nous devons donc, selon le point de vue exposé plus haut, rechercher des documents et des sources aussi bien du côté des vaincus que du côté des vainqueurs. Nous devons toutefois avoir toujours à l'esprit que ces documents ne furent pas rédigés pour répondre directement aux questions que nous allons leur poser: on évite en général de consigner par écrit les mécanismes mis en oeuvre au cours d'une conquête. Nos sources seront naturellement éparées et s'exprimeront par allusions symboliques; ce sera à nous de démêler tout cela pour mettre à jour le véritable déroulement des faits.

Sous cet angle, les adaptations politiques et le statut économique des conquis dans le cadre de l'Empire ottoman peuvent montrer —toutes réserves faites par ailleurs— certains aspects des mécanismes mis en place par la Conquête qui changea le cadre politique dans lequel évoluèrent les économies méditerranéennes.

III

1. La période recouvrant les premières décennies après la Prise de Constantinople est riche en documents et indices de ce genre. Richesse telle que, pour qu'on puisse mesurer sa vraie valeur, il faut tenir compte de quelques données qui concernent l'Eglise orthodoxe et la société grecque, dans son ensemble, juste avant la Prise de la Capitale de l'Empire byzantin; à côté de cela, il faut tenir compte des "besoins" du pouvoir politique ottoman envers ses sujets non-musulmans.

L'Eglise orthodoxe, ou plutôt une grande partie des orthodoxes, se trouvait dans un état de grande tension avec le pouvoir temporel —le basileus byzantin— à cause de la question de l'Union des Eglises, romaine et orthodoxe, décidée au Concile de Ferrare-Florence. Décision plutôt politique que théologique, qui avait rencontré une vive hostilité dans les milieux orthodoxes anti-unionistes de Constantinople. Voici un indice: les pensées d'un militant anti-unioniste, notées par

celui-ci à la fin d'un manuscrit juste après la Prise. "Cela a été écrit... [en 1452] la troisième année du règne de Constantin, dernier des Paléologues, qui ne fut pas sacré, l'Eglise n'ayant pas de protecteur suprême. Elle était en effet, elle aussi, dévastée par la confusion et les troubles causés par la dite "Union" des Eglises pour laquelle oeuvra le prédécesseur et frère de l'Empereur, Jean Paléologue à Florence; ... mais celle-ci ne réussit qu'à la diviser encore plus et à la désoler. Et, pour dire la vérité, tout ce qui y a suivi en est la conséquence".¹

2. La société grecque, juste avant la Prise de Constantinople, se trouvait en partie dans l'Empire byzantin et en partie dans l'Empire qui venait de se constituer, l'Empire dit ottoman. Car, et il faut toujours tenir compte de ce fait, l'Empire byzantin ne fut pas conquis par les Ottomans en une seule campagne: l'Etat byzantin ne tomba pas d'un seul coup entre leurs mains. Au contraire, il y eut une suite de guerres de conquête, mais aussi des adhésions de personnes, de groupes et de corps constitués à la nouvelle puissance politique. La Conquête commença au moins trois siècles avant la Prise de Constantinople et se poursuivit encore pour quelques décennies. Cette constatation intéresse de très près le sujet que nous esquissons ici.

Voyons par exemple la ville de Janina qui se rendit aux Ottomans vingt ans avant la Capitale. Nous connaissons les conditions que les conquérants promirent de respecter si la ville leur était livrée sans combat, et cela grâce à un document de Sinan Pacha, vizir du sultan de l'époque: "Le métropolitain conserverait son tribunal de droit romain ainsi que tous les privilèges ecclésiastiques; les archontes leurs ti-

1. Il s'agit d'un texte de Théodore Agallianos dont nous avons donné une traduction un peu libre. La citation grecque est comme suit: "Γέγραπται ταυτα... βασιλεύοντος του υστατου των Παλαιολόγων Κωνσταντινου τρίτω ετει της αρχης αυτου, ετι αστεφουδς οντος δια τω την Έκκλησίαν μη εχειν προστάτην, ηρημωμένην ουσαν και αυτην δια την ταραχην και σύγχωσιν την επεισαχθεισαν από της ψευδωνύμου ένωσης, ην ειργάσατο ο προδ αυτου βασιλεύς και αυτάδελφος αυτου κύρ Ιωάννης ο Παλαιολόγος, απελθών έν Φλωρεντία... η ένωσησ αυτη μάλλον διέσχισε την Έκκλησίαν και τά αυτης τέκνα διεσκόρπισε, και την καθ' ημάς τέλεον ηρήμωσε. Καί ει βούλει την άλληθριαν μαθείν, από ατίας αυτης και τά άλλα πάντα συμπέτωκε". Sophronios Eustratiadès, "Έκ του κώδικος Νικολάου Καρατζά", Έκκλησιαστικώς Φάρος 6 (1910) 206; cf. Chr. Patrinelis, 'Ο Θεόδωρος Άγαλλιανός ταυτιζόμενος προς τον Θεοφάνη Μηδείας και οι ανέκδοτοι Λόγοι του, Athènes 1966, pp. 50-51.

mars...".² On peut imaginer facilement qu'il dut y avoir des entorses au traité mais il est certain que nous avons ici une volonté politique déclarée de conserver les structures socio-économiques de la ville prête à s'intégrer au nouveau système politique.

Si nous examinons cet exemple dans une perspective diachronique, nous comprenons aisément pourquoi l'évolution de la société gréco-byzantine vers la soumission, l'intégration et même, dans certains cas, l'incorporation au sein du nouvel Etat, contenait nécessairement les germes, au moins, d'un processus devant amener un nouveau clivage. Il semble cependant que ce processus alimenté par une nouvelle répartition des biens ne soit pas passé à un second stade: celui de l'établissement d'une nouvelle répartition des couches sociales —peut-être parce que l'aristocratie byzantine survivait encore à Constantinople.

3. Esquissons, enfin, les "besoins" du pouvoir politique ottoman face à la Conquête totale de l'Empire byzantin.

Le 29 Mai 1453 Constantinople fut prise après un long siège. Il s'agit de la Capitale de l'Empire romain d'Orient, toute chargée de symboles. Ce n'est pas, bien sûr, la première ville byzantine à être occupée par les troupes ottomanes —cela signifie que déjà un grand nombre de chrétiens étaient sous domination ottomane— mais avec la Prise de Constantinople ce nombre va augmenter sensiblement.

Comment va-t-on s'y prendre pour incorporer tous ces gens dans le système politique des conquérants? N'espérons pas trouver cette question ainsi formulée dans quelque document de l'époque, mais c'est une question qui vient naturellement à l'esprit car elle se pose immanquablement à tout pouvoir politique. "Comment faire pour les incorporer?" Cela signifie: comment légitimer le nouveau pouvoir dans leur conscience? Mieux encore, il faut les persuader qu'un "bien commun"

2. "Ὁ μητροπολίτης νὰ ἔχη τὴν κρίσιν τοῦ τὴν ρωμαϊκὴν καὶ ὅλα τὰ ἐκκλησιαστικὰ δικαιώματα· οἱ ἄρχοντες ὅσοι ἔχουσιν τιμάρια, πάλιν νὰ τὰ ἔχουσιν", C. Amantos, "Ἡ ἀναγνώρισις ὑπὸ τῶν Μωαμεθανῶν θρησκευτικῶν καὶ πολιτικῶν δικαιωμάτων τῶν χριστιανῶν καὶ ὁ Ὄρισμός τοῦ Σινᾶν Πασᾶ", *Ἡπειρωτικὰ Χρονικά* 5 (1930) 208; d'après le Sinaiticus 1208 (f 193v-196r), v. V. N. Benešević, *Catalogus codicum manuscriptorum Graecorum qui in monasterio Sanctae Catharinae in Monte Sina asservantur*, I, Pétrograd 1911, pp. 518-519. Cf. Sp. Lambros, "Ἡ ἑλληνικὴ ὡς ἐπίσημος γλῶσσα τῶν σουλτάνων", *Νέος Ἑλληνορμηγίων* 5 (1908) 62-64.

réside précisément dans la conservation de ce pouvoir.³ Car la légitimation reposant sur l'exercice de la violence peut être suffisante quand elle est exercée avec succès, mais chaque pouvoir politique ne préférerait-il pas gouverner un Etat plutôt qu'un camp de concentration ?

Les événements auxquels nous allons nous référer tendent à montrer que le pouvoir ottoman aspirait lui aussi à la légitimation. Cette aspiration fut, par excellence, mise à l'ordre du jour par la Conquête de la Capitale de l'Empire byzantin. Mais ce pouvoir avait aussi conscience des difficultés que présentait la réalisation d'une telle aspiration. En effet les populations soumises à la domination du sultan n'avaient ni la même religion, ni la même langue, ni la même culture. Que faire alors ? On peut soit les islamiser tous dans le but de faire fonctionner pour eux la légitimation précédemment réussie auprès des diverses tribus musulmanes turques pour lesquelles le sultan, source du pouvoir politique, est le représentant du Prophète sur terre ; soit donner à chacun, à l'aide d'une sorte de "Constitutio Antoniana", la qualité de sujet de l'Empire, consacrant ainsi un lien légal et politique, indépendant de la religion des sujets ; soit incorporer la société conquise dans son ensemble sans toucher aux structures politico-économiques existantes. Enfin, on peut rechercher une autre solution.

Le pouvoir ottoman a tenté, surtout dans les années qui suivirent immédiatement les premières phases de la Conquête, de mettre en application la première solution. Par la suite il jugea bon de conserver les structures sociales des villes qui se rendaient à ses armes. Ce pouvoir dut pourtant rechercher une autre solution après la Prise de Constantinople. Voilà pourquoi cette période est riche en documents et indices, dans lesquels on découvre le mécanisme politique mis en place pour réaliser pleinement la Conquête, pour que ce qui fut conquis par les armes devienne situation établie, grâce, cette fois, à des armes relevant du domaine des idées.

3. Je me permets de citer D. Apostolopoulos, *Quelques hypothèses pour l'étude des origines de la pensée politique grecque post-byzantine (1453-1484). Le processus de transformation du concept de "bien commun" en rapport avec l'idéologie née après la Prise de Constantinople*, Thèse à l'Université de Paris I, Paris 1976, p. 45 s.

IV

1. Quelques mois après la Prise, l'institution patriarcale va être reconstituée au sein du nouvel Empire. Un nouveau patriarche va être élu: le fervent adhérent du milieu des anti-unionistes de Constantinople, le moine Gennade. Le nouveau chef de la Grande Eglise conservera, au sein du nouveau régime, son titre traditionnel: Ἐλέφ Θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως, Νέας Ῥώμης καὶ οἰκουμενικός πατριάρχης.⁴ Le temple octroyé au patriarcat sera l'église des Saints-Apôtres, où se trouvaient les tombeaux des empereurs byzantins. Le statut économique de l'Eglise orthodoxe, beaucoup plus faible, sans doute, qu'auparavant, semble ne pas avoir été négligeable.⁵ Ainsi l'auto-nomie de l'Eglise orthodoxe — conçue d'un point de vue anti-unioniste — commença à avoir un appui réel et pragmatique.

Mais l'incorporation de l'Eglise au système politique des conquérants ne doit pas être considérée comme quelque chose de subi. Non seulement celle-ci accepte de s'intégrer, de fonctionner au sein du nouveau système politique, mais cette intégration présente aussi un caractère positif qui oblige l'institution ecclésiastique afin de fonctionner normalement à l'intérieur du nouveau système à l'accepter et à le faire entrer dans son cosmos spirituel. Citons deux exemples.

Nous avons soutenu antérieurement, en nous appuyant sur un acte du patriarcat de Constantinople du XVII^e siècle, que la politique de l'adaptation à la nouvelle réalité, l'espoir de survivre grâce aux possibilités offertes par les "besoins" du pouvoir politique ottoman, avaient incité l'Eglise orthodoxe à conserver le système idéologique byzantin en l'adaptant à la nouvelle réalité. Le "basileus" y avait naturellement

4. Dans l'acte le plus ancien du patriarcat de Constantinople que nous possédons en original, avec la signature du patriarche — il s'agit d'un acte synodal du Janvier 1467 —, on peut lire: Διονύσιος ἐλέφ Θεοῦ ἀρχιεπίσκοπος Κωνσταντινουπόλεως, Νέας Ῥώμης καὶ οἰκουμενικός πατριάρχης.

5. Au sujet des biens que la Grande Eglise conserva, nous n'avons, jusqu'à présent, que des témoignages et des indices indirects. Cependant, pour ce qui est de la situation économique des églises orthodoxes de la péninsule balkanique, de nouveaux éléments, directs, commencent à être mis en lumière à partir des registres ottomans; cf. P. Năsturel - N. Beldiceanu, "Les églises byzantines et la situation économique de Drama, Serrès et Zichna aux XIV^e et XV^e siècles", *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik* 37 (1978) 269-285.

place; à cette différence près qu'il ne peut plus être qualifié d' "illustre en orthodoxie et dévotion", mais simplement d' "illustre".⁶ Le document était du XVIIe siècle mais nous avions soutenu alors que la politique d'adaptation remontait à la période qui suivit la Prise de Constantinople. De nouveaux documents mis à jour nous permettent actuellement d'étayer davantage ce point de vue.

Les nouveaux documents en question sont des feuillets du Registre synodal du patriarcat de Constantinople que j'ai eu la chance de découvrir récemment.⁷ Dans un acte synodal datant de 1474 le même phénomène apparaît. Dans ce cas il ne s'agit même pas d'article de droit byzantin adapté à la nouvelle réalité politique mais de "droit canon sacré et divin", à savoir que, dans l'acte synodal on utilise et cite le texte du canon XI du synode d'Antioche. Le texte authentique fait allusion au basileus byzantin qui le qualifie de "bien-aimé de Dieu" (θεοφιλέστατος); dans l'acte de 1474 on a supprimé la qualification mais le concept de "basileus" reste et il est attribué au sultan.

2. Ces minces témoignages dissimulent tout un mécanisme compliqué d'adaptation à la nouvelle réalité. Il s'agit de l'envers des mécanismes de Conquête, de leur empreinte. En effet, ceux qui subissent une conquête et ne décident pas au même moment de mettre un terme à leurs jours —pour ne pas avoir à supporter les humiliations qui en découlent— sont soumis à un processus plus ou moins conscient d'adaptation. Mais ce processus se met à fonctionner plus facilement si on réussit à trouver un "bien commun" qui pourrait joindre, en partie du moins, les populations conquises avec les intérêts du pouvoir politique des conquérants.

Pour le cas historique que nous étudions —la Conquête ottomane— la reconstitution du patriarcat de Constantinople au sein du nouvel Empire semble avoir joué le rôle du "bien commun", qui lia les "besoins" du pouvoir politique ottoman, pour trouver une légitimation

6. Il s'agit de la définition de basileus tirée de l' "Epanagogé" du IXe siècle, telle qu'elle a été conservée dans le "Syntagma alphabeticus" de Mathieu Blastarès; cf. D. Apostolopoulos, *Τὸ Μέγα Νόμιμον. Συμβολὴ στὴν ἔρευνα τοῦ μεταβυζαντινοῦ δημοσίου δικαίου*, Athènes 1978, pp. 71-74.

7. Cf. D. Apostolopoulos, *Ὁ ἱερός κώδιξ τοῦ Πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως στὸ β' μιστὸ τοῦ ΙΕ' αἰώνα: τὰ μόνυ γνωστὰ σπαράγματα*, (sous presse).

envers ses sujets chrétiens, et les désirs des cercles anti-unionistes de l'Eglise orthodoxe, pour résister au pouvoir papal et garder l'autonomie de leur Eglise. En effet, la décision du pouvoir politique de reconstituer le Patriarcat de Constantinople a permis au Conquérant de se présenter comme un protecteur de l'autonomie de l'Eglise orthodoxe et, par allusion, de jouer le rôle de basileus byzantin. Une image qui a été consolidée par les descriptions des chroniqueurs grecs qui présentent le sultan vouloir imiter les usages byzantins lors de la cérémonie de promotion de tout nouveau patriarche. Voici un exemple.

Dans la plus ancienne chronique que nous possédons, l' "Ecthesis chronica" de 1517 ci. —chronique qui est fondée sur une source ecclésiastique inconnue aujourd'hui— on lit: à Gennade, le premier patriarche après la Prise, "le grand seigneur [le sultan] lui a remis, de ses propres mains, le bâton patriarcal".⁸ Il s'agit du symbole du pouvoir légitime que le futur (jusqu'à ce moment) patriarche reçoit de la main du souverain byzantin.⁹ Notons que cette description a été relatée même par les chroniqueurs qui sont fort défavorables au Conquérant: "C'est de cette manière", relate le chronique du Pseudo-Phrantzis, "que ce scélérat [= le sultan] voulant agir comme le basileus de la Ville et imiter les empereurs byzantins, invita le patriarche... et lui donna, en cadeau, le fameux bâton patriarcal."¹⁰

"Voulant agir comme le basileus", sans renoncer pourtant à sa religion, qui lui conférerait une légitimité métaphysique envers ses sujets musulmans, mais désirant en même temps obtenir une légitimité envers ses sujets chrétiens, en s'introduisant, comme le basileus byzantin, dans les affaires de l'Eglise orthodoxe. Voici le grand jeu politique lancé quelques mois après la Prise.

3. Il y a deux partis en présence qui pouvaient considérer comme un "bien commun" la reconstitution du patriarcat: Mahomet II le Con-

8. "δέδωκεν ὁ αὐθέντης ἰδίαις χερσὶ τὸ δεκανίκιον", édition Sp. Lambros, Londres 1902, p. 19 ligne 6.

9. Cf. Pseudo-Kodinos, *Περὶ τῶν Ὀφφικίων*, édition J. Verpeaux, Paris 1966, pp. 278-281.

10. "Ὅπως δὲ καὶ αὐτὸς ὁ ἀλιτήριος θέλων ποιῆσαι ὡς βασιλεὺς τῆς πόλεως, καθὼς ἐποίουν καὶ οἱ Χριστιανοὶ βασιλεῖς, τὸν πατριάρχην προσεκάλεσατο... δέδωκεν αὐτῷ δῶρον τὸ πολύτιμον ἐκεῖνο τὸ δεκανίκιον", édition V. Grecu, Bucarest 1966, p. 448 lignes 24-25 et p. 456 lignes 2-3.

quérant et les cercles anti-unionistes de l'Église orthodoxe —chacun pour des raisons différentes, naturellement. Mais bientôt apparut un autre parti qui donna une troisième dimension au jeu politique qui s'était déjà développé, et qui accéléra encore les mécanismes de la Conquête: ceux qui voudraient être les nouveaux archontes de la société grecque, les grecs chrétiens qui s'étaient intégrés au système politique ottoman avant la Prise, qui avaient un statut économique distinct et qui voudraient, à travers l'institution ecclésiastique reconstituée, se présenter envers la société grecque comme des bienfaiteurs de premier ordre.

La conduite d'un Grec chrétien va nous dévoiler, en miniature, comment se manifestait une pareille mentalité. Il s'agit d'un Grec intégré au système politique ottoman dès avant la Prise de Constantinople. Il fait tout pour faire connaître son nom par la société grecque grâce à des actions que celle-ci était préparée à apprécier. Notons que nous pouvons aujourd'hui reconstituer la conduite de ce Grec chrétien grâce à une partie de sa correspondance découverte et éditée récemment par Jean Darrouzès.¹¹

Une lettre du personnage en question, qui s'appelait Nicolas Isidoros, adressée en Décembre 1453 au métropolite de Thessalonique nous apprend que ce juge et émin du sultan avait envoyé de l'argent à Thessalonique pour qu'une messe soit célébrée en son nom.¹² Une autre lettre de lui adressée à Andrinople, lieu de sa résidence habituelle, nous le montre toujours tenu par les mêmes préoccupations: "écris", recommande-t-il au destinataire de sa lettre, "qu'il nous inscrive dans la sainte prothèse, et par ailleurs dans le brevion, pour que nous ayons notre commémoration en guise d'adelphaton".¹³ L'éditeur de ces lettres fait justement remarquer que leur auteur, ayant fait quelque don à l'église, demande que son nom soit prononcé dans la première partie de la messe (prothèse), où il est d'usage que l'on prie pour les bienfaiteurs, et que l'on inscrive son nom sur la liste (brevion) de ceux qu'on commémore pendant la messe.

11. Jean Darrouzès, "Lettres de 1453", *Revue des études byzantines* 22 (1964) 72-127.

12. *Ibid.*, pp. 96-99: la réponse du métropolite; v. aussi pp. 118-121.

13. "γράψε... να μᾶς γράψουν μέσα εἰς τὴν ἁγίαν πρόθεσιν καὶ ἔξω εἰς τὸ βραβίον, να ἔχωμεν τὸ μνημόσυνόν μας ὡς ἀδελφάτον", Jean Darrouzès, *op. cit.*, pp. 101 et 121-124.

C'est une mentalité à peu près semblable que nous révèle un texte, écrit en 1463, qui cependant se rapporte à des événements survenues en 1455. Deux archontes grecs, eux-mêmes collaborateurs du sultan, s'immiscent dans les affaires de l'église orthodoxe et tentent d'imposer leurs volontés, légitimés en cela par les services qu'ils avaient rendus en vue du rétablissement du Patriarcat. L'auteur du texte qui nous révèle ce comportement est opposé aux objectifs que les archontes voulaient servir mais, entre les lignes, nous pouvons constater les désirs qu'ils manifestent à l'égard de l'institution et discerner les services qu'ils attendaient qu'on leur rende. "[Ils] menaçaient l'Eglise", relate Theodore Agallianos, "du pire, en faisant remarquer que celle-ci n'existait que par la collaboration et le travail qu'ils y apportaient, et que leur retrait signifierait l'anéantissement de l'Eglise".¹⁴

Le sujet pour lequel ils adressaient toutes ces menaces était d'une importance relativement faible: ils voulaient contraindre le patriarche à ordonner membre de la cour patriarcale un de leurs protégés. On peut facilement imaginer de leur part, des interventions au moins analogues, sur des sujets plus importants pour eux-mêmes.

A côté de ces documents qui dévoilent une mentalité, il faut ajouter le fait du massacre des plus éminents représentants de l'aristocratie gréco-byzantine, qui a eu lieu peu après la Prise.¹⁵ C'étaient ceux qui, dans la conscience d'un lettré de l'époque, étaient les chefs légitimes de la société grecque: οἱ γεννάδαι.¹⁶ Fait qui facilitait, chez les jeunes désirant devenir les chefs légitimes de la société grecque, la formation des rêves les plus audacieux sur leur place dans celle-ci. Fait et rêves qui, assurément, favorisaient les mécanismes de la Conquête ottomane et offraient au "bien commun" un troisième associé.

14. "Τὰ δεινότερα ἠπέιλου τῇ ἐκκλησίᾳ, ὠνειδιζόν τε ὅτι τῇ σφῶν αὐτῶν σπουδῇ καὶ συνεργίᾳ ὡς ἔστι νῦν συνέστη ἡ ἐκκλησία, καὶ νῦν ἐν τοῖς ὑπὲρ αὐτῆς ἀμελείᾳ χρησαμένων αὐτῶν, αὐθις ἀπορρεύσει καὶ εἰς τὸ μηδὲν ἦξει", Theodore Agallianos, *Τοῦ μεγάλου χαρτοφύλακος διακόνου... Λόγοι*, édition Chr. Patrinelis, *op. cit.*, p. 103 lignes 444-447.

15. Cf. D. Apostolopoulos, *Quelques hypothèses...*, p. 68 s. avec renvoi aux sources grecques.

16. Manuel Christonymos, *Μονοδία ἐπὶ τῇ ἀλώσει τῆς Κωνσταντινουπόλεως*, édition Sp. Lambros, "Μονοδίαὶ καὶ θρηνοὶ ἐπὶ τῇ ἀλώσει τῆς Κωνσταντινουπόλεως", *Νέος Ἑλληνογνήμων* 5 (1908) 239.

V

En puisant notre matériel dans le cas de la société grecque et de l'Eglise orthodoxe, en interprétant leurs adaptations politiques et leur statut économique qu'elles conservèrent ou qu'elles acquirent à l'apogée de la Conquête ottomane —au milieu du XVe siècle— nous avons essayé de comprendre les mécanismes par lesquels le nouvel empire chercha, et finalement réussit, à se substituer à l'empire byzantin, en stabilisant, par le recours aux idées et aux faveurs, ce qu'il avait obtenu par les armes.

Néanmoins notre mode d'approche et l'interprétation que nous avons formulée ne s'accordent pas, en principe, avec ce que les spécialistes de la question ottomane proposent habituellement comme interprétation sur la place, le statut des sujets non-musulmans au sein de l'Empire ottoman: le droit de l'*aman*, le statut des *dhimma* et *shari'a*; je crois que l'avis que nous avons présenté ici ne détruit pas cette interprétation, mais lui donne une autre dimension: si le pouvoir politique ottoman —et ses conseillers— avait eu conscience des graves problèmes posés par l'intégration des populations non-musulmanes, et particulièrement chrétiennes, dans le nouveau régime, comme beaucoup d'indices nous incitent à le penser; si les nouveaux problèmes avaient exigé de nouvelles solutions, alors l'interprétation traditionnelle survivrait comme une idéologie qui se serait adressée aux sujets musulmans et aurait tenté de justifier leur coexistence avec des sujets non-musulmans qui avaient, parfois, des revenus plus importants que les leurs.

VI

1. Si une conquête est un phénomène qui signifie un assujétissement par la force et une tentative d'intégration des conquis, le thème qui se présente aussitôt après est de savoir combien de temps dure ce phénomène. En d'autres termes, à partir du moment où réussit une certaine forme d'intégration des conquis, pouvons-nous parler encore de mécanismes d'une conquête et demander à ceux-ci de nous expliquer à l'infini tout ce qui se passe au sein d'un empire? ou faudra-t-il chercher l'explication dans les mécanismes complexes des phénomènes politi-

ques, tels qu'ils apparaissent dans le régime qui a prévalu dans l'Etat ayant réussi à intégrer les conquis?

Plus précisément, au sujet de l'exemple qui nous a occupé jusqu'à présent: une société comme la société grecque qui, après des tentatives de guerre et des choix politiques, se retrouva à l'intérieur d'un schéma étatique, où ses membres parvenaient à avoir des revenus variés, une répartition différente du travail, où ils réussissaient à contrôler une institution, émettrice d'idéologie et légitimée par le nouveau régime, cette société, faut-il la considérer comme asservie ou comme une société politique intégrée au sein d'un empire ayant un régime autoritaire?

Cette question ne provient pas seulement d'une élaboration logique du phénomène de la conquête, mais également des données empiriques qu'offre la société grecque elle-même. Distinguons un thème autour duquel, par ailleurs, nous avons concentré notre attention jusqu'à présent, l'institution du Patriarcat de Constantinople, et suivons comment il est parvenu à la première grande étape de son itinéraire, après son rétablissement au sein de l'empire ottoman: son ancrage dans les mécanismes fiscaux du nouvel Etat.

Si le rétablissement du Patriarcat —et son maintien— s'appuyant fortement, durant les premières années qui ont suivi la Prise, sur la "nécessité" pour le nouveau pouvoir politique, que réussisse une nouvelle forme de légitimation face à ses sujets chrétiens, l'institution, au fur et à mesure que les années passaient et que l'intégration des chrétiens se réalisait, perdait, aux yeux du pouvoir politique ottoman, sa raison d'être. Il restait alors à la volonté politique de la société grecque à rechercher un ancrage de l'institution plus durable dans les mécanismes du nouvel Etat afin que l'institution survive et qu'elle serve les buts de cette société.

La solution qui fut proposée était, à un premier niveau, simple: il s'agissait d'ancrer l'institution dans les mécanismes fiscaux de l'Etat ottoman, en payant un impôt annuel à la trésorerie ottomane. Cependant, comme cela se produit pour les phénomènes qui apparaissent dans les sociétés politiques, cette solution ne fonctionne pas sur un seul plan; elle fut utilisée en 1474, par le groupe qui en était l'instigateur et qui l'avait soutenue, comme un moteur pour chasser, à cette occasion, du Patriarcat, avec les intérêts qu'ils représentaient, ceux qui, depuis l'époque du rétablissement de l'institution, dominaient presque sans

interruption et contrôlaient celle-ci. Remarquons enfin, pour rendre encore plus évidente la complexité des phénomènes, que parmi les protagonistes de cette solution se trouvait l'homme qui considérait comme dirigeants légitimes de la société grecque les membres de l'aristocratie gréco-byzantine qui furent assassinés peu après la Prise, lui-même appartenant à la famille des Comnènes.¹⁷ Il est clair, je crois, que le jeu du pouvoir se jouait de nouveau, dans un autre cadre et avec d'autres termes créés par la Conquête ottomane, au sein cependant d'une société politique différenciée.

2. J'achève en laissant la place à ceux qui, selon les règles de ce colloque, ont déposé une communication sur cette thématique. J'ai essayé, en ayant à l'esprit ce que vous allez entendre, de présenter une analyse, disons, phénoménologique, laissant à mes collègues le soin de l'enrichir par leurs analyses particulières. Madame Plioni nous parlera des notables byzantins pendant la première moitié du XVe siècle d'après les chroniqueurs byzantins. Madame Maropoulou parlera des aspects du premier patriarche après la Prise sur l'organisation de l'Eglise orthodoxe pendant la domination ottomane. Monsieur Konortas parlera de deux impôts ecclésiastiques, l'"aumône patriarcale" et la "capitation royale". Madame Danielopolu d'une "citoyenneté empirique" qui constituait le statut des marchands étrangers en Valachie au XIXe siècle. Enfin Monsieur Radushev fera un bilan des études ottomanes ces dernières années, rappelant ainsi que les mécanismes de la Conquête, pour être mis en lumière, ont besoin de la collaboration et des témoignages qu'apportent le parti des conquérants et celui des conquis.

17. Il s'agit de Manuel Christonymos, le futur patriarche Maxime III. En ce qui concerne sa parenté cf. Chr. Patrinelis, *op. cit.*, p. 83 note 405.